

La réserve civique

La Ministre de la Cohésion des Territoires annonce son lancement



La réserve civique

Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires, a adressé, le 23 mars, à l'ensemble des maires de France, un mail qui annonce le lancement de **la réserve civique**.

Quatre missions vitales ont été définies auxquelles les collectivités territoriales contribuent à répondre et pour lesquelles, aujourd'hui plus que jamais, elles ont besoin de bénévoles :

- l'aide alimentaire et d'urgence,
- la garde d'enfants des soignants ou des structures de l'aide sociale à l'enfance,
- le lien avec les personnes fragiles isolées,
- la solidarité de proximité.

Pour permettre de faciliter l'expression de ces solidarités, un outil est créé : **la réserve civique**. Il permet d'une part de recenser et de faire connaître les besoins des associations et des collectivités en bénévoles. Il permet aussi à tout citoyen engagé de se faire connaître pour apporter son aide.

Pour devenir volontaire :

Il faut être âgé entre 18 et 70 ans, il vous suffit de vous connecter à la plateforme dédiée.

Quatre types de missions sont proposées :

- **L'aide alimentaire et d'urgence** : elle consiste à distribuer des produits de première nécessité et des repas aux plus démunis.
- **La garde exceptionnelle d'enfants** : elle vise à garder des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide sociale à l'enfance.
- **Garder le lien avec les personnes fragiles isolées** : afin de participer à maintenir le lien avec des personnes fragiles isolées, comme les personnes âgées, les malades ou les personnes en situation de handicap.
- **Se montrer solidaire avec ses voisins** : elle repose sur la solidarité de proximité en faisant les courses de produits essentiels pour les voisins les plus fragiles.

Dès à présent, les collectivités intéressées peuvent y publier toutes les annonces de missions urgentes qui requièrent l'appui de bénévoles.

La Ministre, dans son mail, rappelle également trois initiatives nationales récentes qui visent à répondre aux besoins concrets des habitants :

- Le kit Coronavirus est un outil gratuit, concret et efficace, d'organisation de la solidarité de voisinage. Avec plus de 100000 téléchargements depuis une semaine, cette initiative facilite l'exercice de solidarités actives, en hyper-proximité, pour assurer la continuité de vie pour les personnes vulnérables. Cette solution concrète permet, à tous ceux qui le souhaitent, de s'engager près de chez eux, simplement et efficacement. www.voisinssolidaires.fr
- À l'initiative de l'association des maires ruraux de France, le plan d'actions Covid 19 mairies engagées recense des bonnes pratiques de communes rurales, où l'absence de commerce et de pharmacie provoque de vraies angoisses pour les administrés les plus fragiles (aînés, personnes malades, isolées, sans moyen de locomotion...) et dans lesquelles la mobilisation des équipes municipales (agents et élus) permet d'apaiser cette situation. www.amrf.fr
- Forte de ses 70000 bénévoles, la Croix-Rouge a lancé « Croix-Rouge chez vous », un dispositif déjà disponible dans 80 départements en France Métropolitaine et qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social. En appelant le 09 70 28 30 00, disponible 7J/7 de 8h à 20h, elles pourront bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge. www.croix-rouge.fr

